



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Droits d'auteurs

Question écrite n° 653

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur une question écrite (no 30792) posée à son prédécesseur sur le problème que pose l'application de la loi du 3 juillet 1985 en ce qui concerne l'utilisation de logiciels par des étudiants. La réponse à cette question (JO AN Questions du 18 janvier 1988) disait que « le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur a constitué un groupe de travail formé d'experts qui ont pour mission de mettre au point avec les propriétaires de logiciels les modes de commercialisation adaptée à la fois aux besoins et aux possibilités de l'enseignement supérieur. Ce groupe doit proposer très rapidement une ligne de conduite qu'il conviendra de suivre en ce domaine. Dans l'immediat, des instructions claires sont diffusées afin que les enseignants ne se replacent, par défaut d'information ou d'avertissement, dans une situation d'illegalité ». Elle lui demande à quelles conclusions a abouti le groupe de travail auquel il est fait référence dans cette réponse et la référence des instructions qui ont pu être données dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin de faciliter l'achat des logiciels de micro-informatique en nombre suffisant d'exemplaires, des conventions ont été signées avec les fournisseurs de logiciels. Ces conventions ont permis d'obtenir des réductions significatives (allant de 60 à 80 p 100) qui devraient permettre aux équipes pédagogiques de respecter à la fois la qualité de l'enseignement et l'application de la loi du 3 juillet 1985. D'autre part, des instructions précises ont été données par circulaires du 17 décembre 1987 et du 24 mars 1988 à tous les présidents d'universités et directeurs d'établissements, leur demandant de procéder à une large diffusion de la loi auprès des enseignants, des personnels techniques et administratifs et des étudiants. Une table ronde réunissant des enseignants (informaticiens et utilisateurs de micro-ordinateurs) et des représentants de la profession sera prochainement organisée afin d'aborder les problèmes posés et de tenter d'aboutir à un consensus.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Elisabeth](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 653

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2167